

Direction Générale Déléguée aux Relations internationales
Direction Mobilités internationales

Affaire suivie par :
veronique.level@univ-lille.fr
catherine.fortunato@univ-lille.fr

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Composantes
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Unités de recherche
Mesdames et Messieurs les Responsables administratifs
Mesdames et Messieurs les Responsables des Relations internationales

A Lille, le 15 octobre 2020

Objet : Dispositif "Conférencier-e-s invité-e-s internationaux" en présentiel et distanciel de l'Université de Lille – 2021 – appel à candidatures pour la période du 01/01/2021 au 31/07/2021 : 2nd semestre de l'année universitaire 2020/2021.

Chères et chers collègues,

Notre université est depuis plusieurs années engagée dans un processus d'internationalisation de la recherche et de la formation. Ce processus vise à mettre en œuvre la stratégie internationale de l'Université en renforçant :

- le caractère international de nos équipes de recherche ;
- l'ouverture de nos formations à l'international ;
- le rayonnement international de nos partenariats avec des universités et institutions étrangères.

Afin d'encourager ce processus, un dispositif appelé "Conférencier-e-s invité-e-s internationaux" a été mis en place. En raison de la crise sanitaire, les mobilités du premier semestre 20/21 ont été exclusivement organisées en distanciel. Pour le second semestre 2020/2021, il sera possible de proposer des candidatures sous deux formats : en présentiel (si les conditions sanitaires le permettent) et en distanciel.

Cet appel à candidatures concerne la période du 01/01/2021 au 31/07/2021. Les invitations ne pourront être reportées au-delà de cette date.

Les collègues accueilli-e-s doivent exercer des fonctions d'enseignant, de chercheur ou d'enseignant-chercheur dans un établissement étranger d'enseignement supérieur et/ou de recherche. Les dossiers de collègues **ayant déjà été invité-e-s 5 fois ou plus au cours des 10 dernières années** (en tant que professeurs et/ou conférencier-e-s invité-e-s) seront considérés comme **irrecevables**.

Dans la mesure où les invitations couvrent les volets complémentaires de recherche et formation, il a été décidé de ne plus séparer les invitations au titre de la recherche de celles au titre de la formation. Il sera donc transmis une liste unique qui ne distinguera plus les aspects Recherche et Formation comme auparavant.

1- PRINCIPES DE PRISE EN CHARGE

Mobilités virtuelles :

Pour chaque collègue accueilli-e virtuellement, l'université prend en charge :

- une indemnisation des heures d'intervention à un taux horaire brut de 80 €.

L'invitation peut prendre plusieurs formes :

- une à trois invitations ponctuelles avec un plafond maximal d'intervention de 12 heures ;
- une invitation récurrente et régulière avec un plafond d'intervention de 24 heures sur le semestre (par exemple, un cours de 2 heures par semaine pendant 12 semaines).

Les unités de recherche et les composantes peuvent compléter les heures prises en charge si une intervention de plus grande ampleur est souhaitée.

Mobilités physiques :

Pour chaque collègue accueilli-e et en fonction des dates et heures d'arrivée et de retour, l'université prend en charge :

- un transport aller et retour depuis le lieu de résidence administrative - en classe économique (avion) ou en seconde classe (train) ; les frais de taxi, de location ou partage de voiture ainsi que les tickets de métro ne seront pas remboursés ;
- l'hébergement (résidence universitaire aux standards internationaux ou hôtel) ;
- un forfait de 15,25 € par repas (deux repas par jour pris en charge) – possibilité de forfait petit-déjeuner (5€) en cas de mise à disposition d'un logement ;
- une indemnisation des heures d'intervention à un taux horaire brut de 80 €.

La durée du séjour peut varier selon deux « formats » :

- durée 1 : 1 semaine : avec un plafond maximal d'intervention de 12 heures ;
- durée 2 : 2 à 4 semaines : avec un plafond d'intervention de 24 heures (ce plafond pourra être porté à 48 heures dans quelques cas exceptionnels devant être justifiés).

Modalités communes :

Les frais de visa, d'assurances, de virement bancaire ou toute autre dépense induite par le séjour du conférencier-e ne sont pas pris en charge.

Il est à noter que les conférencier-e-s accueilli-e-s doivent réaliser au minimum 6 heures d'intervention.

Ce volume d'intervention peut comporter des heures d'enseignement, des heures de face à face pédagogique, des heures relevant de l'animation d'un workshop, séminaire, suivi de travail doctoral ou activités de recherche pure.

Le volume d'intervention est attesté par une reconnaissance de service fait, attestant du volume horaire correspondant aux différentes missions réalisées (sans ventilation précise), signée par le directeur de la composante et/ou de l'unité de recherche portant le projet d'invitation.

Au cas où le/la conférencier-e invité-e assure seul-e des heures "maquette", ces dernières sont décomptées du service de l'enseignant-e titulaire en charge de ces mêmes heures.

Si la situation sanitaire venait à se dégrader, il sera possible de "basculer" une mobilité envisagée en présentiel vers une mobilité à distance.

2- DÉPÔT DES PROJETS

Le projet d'accueil comprendra :

- 1. Un dossier de candidature renseigné par le conférencier-e invité-e soit :
 - un formulaire de candidature – annexe I
 - une attestation de travail – annexe II
 - une photocopie du passeport
 - un curriculum vitae détaillé avec publications et activités récentes
- 2. Un projet d'invitation renseigné par l'enseignant de l'université invitant le conférencier-e - annexe III – ainsi que le programme d'interventions.

3- CALENDRIER

Diffusion de l'appel à candidatures : 15 octobre 2020

Retour des candidatures : au plus tard le 20/11/2020 – 17h00

Décision : Début décembre

Les candidatures sont à envoyer par courriel uniquement à l'adresse suivante :
ri-conferenciers@univ-lille.fr

4- SELECTION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront interclassées par l'UFR de rattachement de l'invitant. Ce classement devra refléter les priorités de l'établissement :

- a) La qualité du dossier scientifique ;
- b) L'articulation avec les grands projets de l'Université de Lille (partenaires du réseau transfrontalier, du projet Université européenne "InclusU", partenariats structurants (LAI/LIA, Hubs de l'I-Site, Programmes gradués, projets européens obtenus type Masters Erasmus Mundus, Jean Monnet, Partenariat Stratégique, formations à caractère international ...) ; pour les invitations dans le cadre d'un LAI, le conférencier ne doit pas faire partie de l'université partenaire du LAI, mais apporter une compétence ou un éclairage complémentaire sur la thématique du LAI ;
- c) Plus généralement, les zones géographiques prioritaires définies dans le cadre de la politique de relations internationales d'ULille ;
- d) D'éventuelles invitations antérieures (limitées à 5 années).

5- MODALITES PRATIQUES D'ACCUEIL

Les collègues pourront être accueilli-e-s à partir du 1^{er} janvier 2021 en distanciel et du 1^{er} février 2021 pour les déplacements physiques.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la Direction des Mobilités internationales (ri-conferenciers@univ-lille.fr).

Je vous prie de recevoir, chères et chers collègues, mes sincères salutations.

Pour le Président de l'Université de Lille
et par délégation
La Directrice Générale des Services

Marie-Dominique SAVINA



Jean-Christophe CAMART
Président

